

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017

Présidence	M. J. Grand
Présents	Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi, I. Martinez, C. Rion Santoru MM. C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, D. Nicole, D. Perizzolo, B. Riedweg, F. Sandoz, M. Zwahlen
Excusée	Mme A. Potenza

Monsieur G. Marti, Maire, et MM. G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale
 2. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2017
 3. Communications du Bureau
 4. Communications du Maire
 5. Communications des Présidents de Commissions
 6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
 7. Nomination d'un nouveau président pour la commission Aménagement – Travaux – Mobilité - Cimetière
 8. Plan directeur communal – vote d'un crédit d'étude
 9. Brolliets – Modification de Zone
 10. Réaménagement de la rue de Graman – vote d'un crédit d'étude
 11. Quartier des Hutins - modification de servitudes – vote d'une délibération
 12. Propositions individuelles et questions
-

M. GRAND ouvre la séance à 20h35.

1. Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale

Mme Caroline RION SANTORU prête serment. Applaudissements de l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017

Page 3, point 4, 1^{er} paragraphe : M. NICOLE relève que « la boulangerie » doit être remplacée par « la mairie ».

Approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Pas de communications.

4. Communications du Maire

Arcade A6, 12 rue de Frémis

M. LE MAIRE dit que le mandataire, concernant la surélévation de la salle de gymnastique, a informé qu'après avoir tourné dans tous les sens le problème, il devait se résoudre à présenter un projet qui supprimerait tout ou partie du local des aînés pour permettre un accès correspondant aux normes pour personnes à mobilité réduite et ne dénaturant pas l'esthétique du bâtiment.

Dans le même temps, différents candidats pressentis pour s'installer dans l'arcade sis au 12 rue de Frémis se sont désistés et cette arcade est aujourd'hui libre. L'Exécutif à l'intention de louer cette arcade dès la fin de cette année afin de terminer son aménagement et de la destiner à un usage partagé pour les associations, dont le club des aînés, ainsi que pour y organiser des expositions.

Le loyer de cette arcade, de CHF 1'621.- par mois, sera inscrit en dépassement du budget 2017 et proposé au budget 2018. L'aménagement est financé entièrement par le remboursement que la fondation de la commune de Pimplinge pour le logement a reçu du bureau Schär, suite à la rupture de son contrat en lien avec la réalisation des arcades.

Zone agricole

M. LE MAIRE dit que la commune a installé provisoirement un lift dans la prolongation du local pompiers dans l'attente de déplacer le local voirie dans un lieu pouvant accueillir ce matériel.

Il a été omis de demander une autorisation de construire pour cet objet et suite à la dénonciation d'une personne bienveillante, il a été produit l'ensemble des documents nécessaires pour obtenir une autorisation provisoire d'installation d'un lift en zone agricole. Cette autorisation a été refusée à la commune qui est actuellement en procédure de recours contre la décision de l'Etat.

L'Exécutif a manifesté son mécontentement auprès du responsable du service des autorisations de construire et auprès du Conseiller d'Etat en charge du Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Environnement.

L'Exécutif entend à son tour mettre de l'ordre dans la zone agricole et dénoncer les utilisations non conformes et les constructions non autorisées.

TSHM

M. GARNIER dit que les Travailleurs Sociaux Hors-Murs ont informés l'Exécutif de diverses rencontres avec les jeunes de la commune concernant l'aménagement du local ainsi qu'une possible augmentation des horaires d'ouverture.

En lien avec les disponibilités budgétaires, l'Exécutif se prononcera sur le projet d'aménagement qui devrait lui parvenir avant la fin de l'année.

Le jeudi 12 octobre et le samedi 4 novembre, deux périodes tests d'ouverture supplémentaires seront réalisées par les TSHM, afin de répondre aux demandes des jeunes qu'ils ont rencontrés depuis le début de l'année scolaire. Ces deux jours de tests permettront de juger de l'attrait de plages d'ouvertures complémentaires. Dans le même temps, l'Exécutif attend des TSHM la mise en place d'un « programme » d'activités à l'attention des jeunes. Notre volonté étant de fournir des opportunités d'activités aux jeunes et non un lieu qui les regroupe sans but.

Local des pompiers

M. GARNIER dit que le Groupement intercommunal des pompiers de Presinge et Pimplinge a enregistré 16 inscriptions depuis sa création.

Cette forte augmentation de l'effectif amène la commune à repenser l'utilisation des divers espaces du local du feu, dont la partie actuellement utilisée pour le rangement du matériel communal de manifestations.

Pour cette surface, qu'il est prévu de transformer en vestiaire, l'Exécutif a reçu des devis pour un montant total de CHF 11'000.- Cette somme n'étant pas inscrite au budget de fonctionnement, l'Exécutif informe de sa volonté de l'engager en dépassement.

5. Communications des Présidents de Commissions

- Commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière

M. ZWAHLEN dit qu'une nouvelle séance de la commission est prévue prochainement, avant la présentation du budget devant le CM, en présence de M. Karim Staehli, responsable des espaces verts et de la voirie à la commune.

- Commission Culture – Sport – Loisirs - Animation

Mme CHIRIATTI remercie les personnes qui se sont déplacées pour le pique-nique, malgré le temps frais. Egalement, la projection du film « Ma vie de courgette » a fait salle comble. Enfin, Mme CHIRIATTI annonce la venue de Gaëtan, pour les petits, le 11 novembre.

- Commission Finances – Logement - Naturalisation

M. HUNZIKER dit que les présidents des commissions sont conviés à la prochaine séance de la commission, le 9 octobre, qui verra la présentation du budget.

- Commission Information - Participation

M. SANDOZ dit que suite à la dernière séance de la commission, un questionnaire a été envoyé à l'Exécutif, afin qu'il apporte quelques modifications, mais la commission attend toujours le retour du questionnaire modifié pour pouvoir continuer son travail.

M. LE MAIRE répond qu'une date pour la prochaine séance de la commission doit au préalable être fixée. Il en sera discuté à cette occasion.

- Commission Social – Jeunesse - Aîné

M. BRÜLHART dit que la prochaine séance de la commission se tiendra le jeudi 28 septembre à 18h30.

- Commission Solidarité Internationale

M. LUISONI dit qu'à l'occasion de sa dernière séance du 3 juillet dernier, la commission a rappelé que le budget de la commission s'élevait à Frs 70'000.-, dont Frs 20'600.- qui ont déjà été engagés. Il reste donc Frs 49'400.- à octroyer. La commission a analysé 13 projets, et 6 ont été approuvés :

- Association Paida Orphenage (République Démocratique du Congo) : éducation et formation professionnelle, construction d'un complexe scolaire pour 400 enfants, Frs 7'500.-
- Association Ushagram (Liban) : promotion formation agricole et artisanale et amélioration de la condition sociale des femmes réfugiées syriennes, Frs 3'100.-
- Association Graines de paix (Côte d'Ivoire) : éducation et formation professionnelle pour prévenir la violence à l'école, Frs 5'000.-
- Association Surya (Népal) : Achat et installation de panneaux solaires pour foyer destiné aux enfants physiquement handicapés, Frs 1'350.-
- Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle (Sud Soudan) : éducation, formation professionnelle, santé, agriculture, alimentation, Frs 2'500.-
- Association Elina (Brésil) : Formation de personnes dans agriculture locale, Frs 3'000.-

M. LUISONI dit que l'information à la population concernant l'action et le bilan 2017 des aides octroyées dans le cadre de la solidarité internationale pourrait se faire à la fin de l'année, soit à l'occasion des fêtes de Noël (voir avec la Commission Animation), soit lors de la présentation des vœux par le Maire en janvier 2018.

6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. GRAND expose les 8 décisions prises lors de la dernière assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 juin dernier :

- Financement 2018 pour le Fond Intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses : 1 million
- Financement pour les investissements informatiques généraux : 1 million
- Octroi en 2018 par le Fond Intercommunal d'une subvention d'investissement de Frs 5'000.- à chaque place de crèche créée.
- Financement 2018 par le Fond Intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses : Frs 300'000.-
- Participation 2018 aux charges de fonctionnement du groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire : 7 millions
- Participation 2018 du Fond Intercommunal au Bibliobus : Frs 440'000.-
- Participation 2018 du Fond Intercommunal au co-financement de la jeunesse sportive : Frs 450'000.-
- Octroi à la Ville de Genève d'une subvention pour la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand-Théâtre : Frs 2'500'000.-

Pas d'opposition.

7. Nomination d'un nouveau président pour la commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière

Suite à la démission de M. MADARASZ au poste de président de la commission susmentionnée, M. GRAND demande s'il y a des candidats pour le remplacer à ce poste.

M. NICOLE et M. LUISONI sont proposés à ce poste.

M. SANDOZ demande que le vote se déroule à bulletin secret.

M. Didier NICOLE est élu par 8 voix (contre 6 à M. LUISONI, et 2 abstentions) au poste de président de la commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière.

8. Plan directeur communal – vote d'un crédit d'étude

M. GRAND passe la parole à M. NICOLE, président de la commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière.

M. NICOLE fait lecture de l'exposé des motifs.

M. LUISONI exprime sa surprise de voir le montant du crédit inchangé, alors qu'à la dernière commission, les conseillers ainsi que l'Exécutif avaient discuté autour du fait qu'il semblait trop élevé.

M. LE MAIRE répond qu'il s'agit d'un montant maximum avant négociation avec les mandataires afin de trouver des conditions plus avantageuses.

M. LUISONI dit qu'une somme moins élevée avait été avancée lors de la commission, et il s'étonne de ne pas la voir mentionnée dans la résolution.

M. ARTER rapporte les résultats d'une enquête menée par la mairie auprès d'une vingtaine de communes du Canton, afin de connaître le coût total de la révision que ces communes ont dû assumer par le passé. Il en ressort que toutes ont dépensé un montant supérieur à celui présenté ce soir.

Concernant la mise en place d'une commission communale ad hoc, mentionnée par la résolution, M. LUISONI dit que la commission avait discuté de cette option, mais sans toutefois l'adopter. Selon M. LUISONI, une commission ad hoc ne ferait que compliquer les choses. La plupart des commissions étant concernées par la révision du plan directeur, il suffirait que cette question soit débattue au sein de chaque commission ainsi qu'entre leurs présidents. Egalement, il existe la possibilité de convoquer le CM en séance plénière.

M. LE MAIRE répond que l'idée est de travailler en collaboration avec la commission municipale en charge du dossier, à laquelle seront conviés les mandataires.

Il est donc décidé de supprimer la mention « ad hoc » du texte de la résolution.

M. NICOLE dit que cette question sera plus longuement discutée lors de la prochaine séance de la commission.

Sans autre remarque ou question, M. GRAND soumet la délibération au vote.

Projet de délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la mise à jour du plan directeur communal

Vu la nécessité de mettre à jour notre plan directeur communal;
vu les offres reçues pour la réalisation de cette étude;
vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière, du 19 septembre 2017;
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. De procéder à la mise à jour du plan directeur communal.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de Frs 150'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ce crédit d'étude au moyen de 5 annuités, dès son adoption par le Conseil d'Etat.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 150'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

9. Brollet – Modification de zone

Monsieur GRAND passe la parole à M. NICOLE, président de la commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière.

M. NICOLE rappelle qu'un des objectifs poursuivis par le projet de modification du régime de zone d'affectation est de construire des logements, d'installer le local voirie de la commune dans un local adapté à son activité, de permettre au groupement intercommunal de lutte contre les sinistres de Presinge et Pullylinge de disposer de locaux en adéquation avec leur regroupement et de créer une salle polyvalente.

M. NICOLE fait lecture de l'exposé des motifs.

M. LE MAIRE dit qu'il y a quelques années, le Conseil municipal avait eu l'occasion de voter une résolution pour des déclassements dans la partie nord du village, comprenant le périmètre dont il est question ce soir. La résolution mentionnait d'autres espaces pour des déclassements à but sportif. Depuis, la situation a évolué, notamment concernant les surfaces d'assolement et la nécessité de densifier. Le Conseil Fédéral, lors de l'approbation du plan directeur cantonal, a approuvé un certain

nombre de déclassements de terrains agricoles, autorisés jusqu'en 2023. Concrètement, toutes les parties liées aux besoins sportifs ont dû être retirées du projet.

M. LE MAIRE dit que par ailleurs, on ne peut déclasser un terrain agricole à Genève avec une densité inférieure à 1, équivalente à de la zone 4A. A noter que Puplinge est actuellement construit en zone 4B, c'est-à-dire avec un étage en moins par bâtiment qu'en zone 4A (comme à Bernex ou à Veyrier village). Egalement, selon la commission d'urbanisme du Canton de Genève qui a émis un avis cet été, le plan intentionnel du PLQ prévoirait trop de dérogations par rapport au principe de la zone 4B. L'Etat demande donc qu'en cas de déclassement, ce dernier se fasse en zone 4A, sans dérogation.

M. LE MAIRE note ensuite que la mention « également affecté à de l'équipement public » a dû être rajoutée, car sans elle, la commune pourra se voir refuser tout droit de péremption sur le périmètre afin d'y réaliser des infrastructures publiques.

M. LE MAIRE dit enfin que le vote de la résolution de ce soir n'engage en rien le Conseil municipal sur la changement de zone d'une manière définitive, puisqu'à l'issue de ce vote qui déclencherait le processus en vue du déclassement, la question passerait à l'enquête publique avant de revenir vers le Conseil municipal, afin que ce dernier se prononce cette fois officiellement sur le changement de zone.

Sans autre question ou remarque, M. GRAND soumet la délibération au vote.

Projet de délibération relative à la modification du régime de zone d'affectation pour la création d'une zone de développement 4A également affectée à de l'équipement public sur la commune de Puplinge, périmètre situé entre la route de Jussy, la route des Brolliets et le chemin de Pré-Marquis

Vu l'identification, tant dans le plan directeur communal de Puplinge que dans le rapport sur les parcelles enclavées, d'un potentiel intéressant de la pointe nord du village de Puplinge;
vu la nécessité d'accompagner cette création de logements et d'infrastructures d'utilité publique;
vu le plans annexé;
vu le plan directeur communal de Puplinge approuvé par le Conseil d'Etat le 8 juin 2009;
vu l'exposé des motifs;
vu les discussions menées lors de commissions d'aménagement; Conformément à l'art. 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. D'engager les procédures de modification du régime de zone d'affectation pour la création d'une zone de développement 4A également affectée à de l'équipement public comme indiqué sur les plans annexes.
2. De donner mandat au Maire de la commune de Puplinge de transmettre la présente résolution au Conseil d'Etat et de faire toutes démarches nécessaires pour finaliser leur adoption dans les meilleurs délais.

10. Réaménagement de la rue de Graman – vote d'un crédit d'étude

M. GRAND passe la parole à M. NICOLE, président de la commission en charge du dossier.

M. NICOLE fait lecture de l'exposé des motifs.

M. HUNZIKER trouve cher le montant du crédit demandé quand il ne s'agit que de refaire le goudron d'une rue.

M. LE MAIRE répond que la route est en très mauvais état et qu'elle n'a pas été refaite depuis une quarantaine d'années. L'ensemble de la chaussée doit être refaite, avec une conception urbanistique complète. Un certain nombre d'éléments sont à prendre en considération, tel que le type de trottoir ainsi que le déménagement de l'arrêt de bus Grésy, lequel devra être accessible aux handicapés (obligatoire dès 2023). Le but est de travailler en commission sur différentes variantes, avant de revenir devant le Conseil municipal.

M. GARNIER précise qu'environ Frs 30'000.- sont liés à des démarches techniques ou administratives, tandis que les honoraires d'ingénieur s'élèvent à Frs 66'000.-, ce qui reste raisonnable.

M. SANDOZ demande si l'ingénieur pressenti prendra en compte les conclusions de l'étude participative menée auprès de la population de Puplinge.

M. LE MAIRE répond que l'ingénieur pressenti s'était déjà occupé de l'étude de circulation en lien avec l'étude participative, dont l'ingénieur connaît par conséquent tous les éléments.

M. HUNZIKER aimerait connaître la durée des travaux.

M. LE MAIRE répond qu'il est difficile d'estimer cette durée, pour la raison que les travaux sur la chaussée ne commenceront pas avant que la question des installations en sous-sol soit réglée avec les Services Industriels et les riverains (électricité, gaz, eau, etc.). Il s'agit en effet d'enfouir les lignes électriques aériennes, entre autres.

M. NUSSBAUM dit que sur le budget, le début des travaux a été estimé en 2018 et leur bouclage en 2020.

Sans autre question ou remarque, M. GRAND soumet la délibération au vote.

Projet de délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon communal de la rue de Graman de la rue de Frémis à la route de Puplinge

Vu l'état du tronçon communal de la rue de Graman;
vu les problèmes de sécurité pour l'ensemble des utilisateurs de cette rue et principalement pour les piétons;
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 19 septembre 2017;
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, par 15 oui et 1 abstention, décide :

1. De réaliser une étude sur le réaménagement du tronçon communal de la rue de Graman, de la rue de Frémis à la route de Puplinge.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'étude de Frs 100'000.-, à cet effet.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 100'000.-, afin de permettre l'exécution de cette étude.

11. Quartier des Hutins – modification de servitudes – vote d'une délibération

M. GRAND passe la parole à M. NICOLE, président de la commission en charge du dossier.

Il s'agit de l'aménagement du quartier des Hutins où des servitudes ont été constituées pour des places de parking en faveur de la commune, pour un point de collecte des déchets et également pour le bassin de rétention.

Il se trouve que le nombre de parkings construits n'est pas conforme au plan localisé de quartier.

Pour défendre les intérêts de la commune, un avocat a été engagé. De son côté, l'architecte a demandé un permis de construire complémentaire afin de mettre à jour les installations extérieures non conformes, démarche qui a été sanctionnée par un avis défavorable de la part de l'Exécutif de la commune, en raison du défaut concernant le manque de places de parking par rapport au plan initial. Les conséquences de ces attermoiments ne se sont pas fait attendre, puisque trois places de parking sont déjà bloquées, et que l'installation de la zone macaron à Puplinge a été reportée.

La DGT (services cantonaux compétents en matière de parking) demande de remplacer les places manquantes par des places à la rue de Frémis. L'Exécutif rejette fermement cette option et estime que c'est à l'architecte de trouver une solution.

Un autre élément lié au plan de servitude qui devait être modifié : la rampe d'accès au parking souterrain, conçue pour raccorder un parking public qu'il reste à réaliser à la place des hangars, à l'arrière de la poste. Dans l'acte de servitude signé par les anciens propriétaires de la parcelle, il est mentionné qu'il y a une participation de la commune aux frais de construction de la rampe, évaluée à Frs 110'000.-.

M. HUNZIKER demande si la commune peut espérer un dédommagement concernant le déficit en places de parking. Une autre question : le refus de signature permettrait-il de régler l'accès sécurité pour les pompiers.

M. LE MAIRE répond que l'impossibilité technique de remplacer les places de parking pourrait effectivement faire l'objet d'un dédommagement en faveur de la commune. Concernant l'accès aux véhicules des pompiers, trois places visiteurs ont été condamnées depuis le début de l'année pour les laisser passer ainsi que les véhicules de la voirie.

Sans autre question ou remarque, M. GRAND soumet la délibération au vote.

Projet de délibération relative à la modification des servitudes en lien avec la construction du quartier des Hutins, rue de Frémis et chemin du Courtil

Vu la délibération 09/2014 concernant la création d'une servitude d'accès et d'usage du parking « Frémis» et des points de collecte sélective du quartier des Hutins;
vu la délibération 08/2014 concernant la création d'une servitude d'usage de la rampe du parking du quartier des Hutins pour accéder au futur parking souterrain communal;
vu les différences notables entre les plans et la réalisation de l'ouvrage ;
vu la nécessité de mettre à jour les servitudes pour correspondre à la réalité bâtie; vu le dossier de plans préparé par la promotion ;
vu les projets d'actes en lien avec ces modifications ;
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 19 septembre 2017;
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 34, alinéa 6, lettre d) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse :

1. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

12. Propositions individuelles et questions

M. NICOLE demande ce qu'il en est du panneau indicateur désignant la rue de Frémis, et qui est couché.

M. LE MAIRE répond que c'est en effet une conséquence – temporaire – du chantier du parking souterrain.

M. NICOLE demande si les différentes versions successives des délibérations (au cas où elles seraient corrigées) ne pourraient pas à l'avenir être numérotées, afin qu'on puisse les distinguer.

M. ARTER répond que la version que les conseillers trouvent à leur place est toujours la dernière version.

M. HUNZIKER, au nom du Comité organisateur de la fête de l'artisanat, tient à remercier la commune pour sa collaboration à la réussite de l'édition 2017 de cette manifestation.

M. GARNIER félicite à son tour le Comité d'organisation pour son travail et le succès populaire qui a couronné la manifestation.

COMMUNE DE



La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h57.

Le Président

Jérôme GRAND

Le Vice-Président

Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire

Patrick ARTER